

DATE DE PUBLICATION : 04 JUIN 2026

DIRECTION GÉNÉRALE DES MOYENS DE PAIEMENT

LE DIRECTEUR DES ETUDES ET DE LA SURVEILLANCE DES PAIEMENTS

**Délégation de signature
donnée par Alexandre. Stervinou, directeur des études et surveillances des paiements
(DESP)**

Vu la délégation de pouvoirs du gouverneur de la Banque de France donnée au directeur général des moyens de paiement le 26 septembre 2023 ;

Vu la délégation de signature donnée par M. Denis BEAU, premier sous-gouverneur, à M. Erick LACOURRÈGE le 2 juin 2026 ;

Vu la délégation de signature donnée par M. Erick LACOURRÈGE, directeur général des moyens de paiement, à M. Alexandre STERVINO le 4 juin 2026 ;

Délégation permanente est donnée à M. Pierre BIENVENU, chef de service des moyens de paiements scripturaux (SMPS) à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque relatifs à l'exercice des activités du service SMPS dans la limite de 25 000 euros (HT).

Délégation permanente est donnée à M. Raymond DE PASTOR, chef de service des études fiduciaires (SEF) et en cas d'absence ou d'empêchement, à M^{me} Isabelle VALDES-CURIEN, son adjointe, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque relatifs à l'exercice des activités du service SEF dans la limite de 25 000 euros (HT).

Délégation permanente est donnée à M. Fabrice CAPIEZ, responsable du service de lutte contre la contrefaçon, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque relatifs à l'exercice des activités du service de lutte contre la contrefaçon dans la limite de 25 000 euros (HT).

Fait à Paris, le 4 juin 2026

Alexandre STERVINO